



RAPPORT ANNUEL 2022



TABLE DES MATIÈRES

- 2** MOT DU PRÉSIDENT
- 4** CHIFFRES CLÉS DE 2022
- 6** 1 344 CAS DE FRAUDE EN 2022
- 8** LA NOUVELLE LÉGISLATION CAR-PASS EST DEVENUE UNE RÉALITÉ
- 9** ÉTUDE SUR LA DÉTERMINATION DU STATE OF HEALTH D'UNE BATTERIE
- 10** FAITS ET CHIFFRES
- 16** NOUS UTILISONS LA VOITURE TOUJOURS (UN PEU) MOINS QU'AVANT LA CRISE DU COVID
- 18** CAR-PASS AIDE LES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE
- 19** QUI EST QUI ?



MOT DU PRÉSIDENT

Cher lecteur, chère lectrice,

Après une année record en 2021, les ventes de véhicules d'occasion et le nombre de documents Car-Pass délivrés ont connu un recul de quelque 10 %. Bien entendu, le faible nombre d'immatriculations de véhicules neufs en raison des retards de livraison a freiné l'approvisionnement du marché de l'occasion. L'offre réduite et les prix en hausse des nouvelles voitures ont fait grimper en flèche les prix des véhicules d'occasion. Par ailleurs, le pouvoir d'achat des consommateurs a subi une pression énorme en 2022, avec la flambée des prix de l'énergie, l'inflation élevée et les taux d'intérêt en hausse. La transition énergétique représente un dernier facteur important qui annonce également une véritable révolution dans le secteur de la mobilité. Le coût élevé des véhicules électriques ne rentre pas dans le budget de l'acheteur moyen, et de nombreux consommateurs se posent encore beaucoup de questions sur l'autonomie, la disponibilité des infrastructures de chargement, le prix de l'électricité, etc. Dès lors, nombre d'entre eux ont décidé de continuer provisoirement à rouler avec leur véhicule actuel. Par conséquent, l'âge moyen des véhicules ayant fait l'objet d'une demande de Car-Pass a augmenté de 5 mois en l'espace d'un an, pour atteindre 9,5 ans.

En outre, les acheteurs particuliers s'interrogeront certainement sur l'état de la batterie d'un véhicule électrique d'occasion. Pour parvenir à les convaincre, les vendeurs devront donc être en mesure de leur fournir des informations précises sur l'état de la batterie, que l'on appelle State of Health (SOH). C'est pourquoi Car-Pass a participé à un projet de recherche de la Haute École Thomas More sur la fiabilité et l'applicabilité des différentes méthodes visant à déterminer le SOH. Nous poursuivons ces recherches en 2023.

Je suis ravi que la Chambre ait approuvé à l'unanimité la nouvelle législation Car-Pass. Cette décision illustre l'importance que nos représentants, toutes familles politiques confondues, accordent au système Car-Pass. Je tiens tout particulièrement à remercier le Vice-Premier ministre G. Gilkinet, les Secrétaires d'État E. De Bleeker et A. Bertrand, le SPF Économie et le SPF Mobilité pour l'excellente collaboration. À partir du 1er janvier 2024, le Car-Pass mentionnera non seulement le relevé kilométrique, mais aussi la description des travaux effectués. Pour Car-Pass, le défi consistera à donner une forme concrète à cette décision. D'une part, l'objectif n'est pas de surcharger le Car-Pass de détails superflus qui empêcheraient le consommateur d'y voir clair et augmenteraient la charge administrative des professionnels.

Mais de l'autre, il est essentiel de garantir une sécurité juridique suffisante, à la fois à l'asbl Car-Pass, au propriétaire du véhicule et au professionnel qui a effectué les travaux.

Cher lecteur, chère lectrice, vous trouverez dans ce rapport de nombreux chiffres passionnants, dont un que je tiens à souligner tout spécialement. En 2022, Car-Pass a traité 1,7 million de relevés kilométriques provenant de véhicules connectés. Il s'agit d'une performance unique en Europe, mais aussi d'une garantie pour l'avenir.

Je vous souhaite d'ores et déjà une très bonne lecture.

Didier Perwez
Président



L'asbl Car-Pass est l'association qui, en application de la loi du 11 juin 2004 relative à l'information à fournir lors de la vente de véhicules d'occasion, est investie de la mission d'enregistrer le kilométrage des véhicules et les autres informations prescrits par la loi. L'asbl est agréée à cet effet par l'arrêté royal du 4 mai 2006.

Ce rapport met à exécution l'article 2 §2 de l'arrêté royal du 21 février 2005 concernant l'agrément et le contrôle de l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.

CHIFFRES CLÉS DE 2022

Documents Car-Pass



Nombre de documents délivrés

760 262



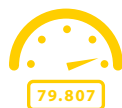
Nombre de documents délivrés à l'importation d'un VO

112 614



Nombre de cas frauduleux (très) probables

1 344



Valeur moyenne de la fraude (km)

79 807



Nombre de consultations d'historique

400 454

Kilomètres



Nombre de kilomètres dans la base de données le 31.12.2022

281 346 648



Nombre de kilomètres liés au parc de véhicules actifs (*)

176 001 936



Nombre de kilomètres reçus en 2022

17 913 650



Nombre d'utilisateurs qui ont communiqué au moins un kilomètre

13 579

(*) Le parc automobile actif se compose de tous les véhicules immatriculés au 31/12/2022 et/ou des véhicules pour lesquels Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique pendant la période s'écoulant du 30/06/2021 au 31/12/2022.

Véhicules



Nombre de véhicules dans la base de données le 31.12.2022

25 479 990



Parc de véhicules actifs (*)

9 354 571

Nombre de véhicules pour lesquels minimum 1 kilométrage a été renseigné en 2022

1km+ 6 532 394



Kilométrage moyen à la délivrance d'un Car-Pass

106 764



Age moyen du véhicule à la délivrance d'un Car-Pass (en années)

9,46



1 344 CAS DE FRAUDE EN 2022



Les données des constructeurs permettent de faire diminuer la fraude à l'importation.



La probabilité de fraude au compteur kilométrique n'est que de 0,18 %.



Plus grande fraude en 2022 : 497 465 km de moins au compteur.

Une comparaison du kilométrage au moment de la délivrance du Car-Pass avec les précédents relevés kilométriques permet de se faire une idée précise du nombre de cas de fraude, dans la mesure où le compteur est en général abaissé juste avant la vente. Car-Pass reçoit également des relevés kilométriques de l'étranger provenant du RDW (pour l'importation depuis les Pays-Bas) et des fichiers de données centraux des constructeurs automobiles, ce qui nous permet de détecter la fraude relative aux véhicules importés. Le constructeur ou le RDW néerlandais a effectivement été à même de fournir un relevé kilométrique pour 57 % des véhicules importés.

Quelque 1 344 cas de fraude au compteur kilométrique ont ainsi été identifiés en 2022. Parmi ces cas, 791 concernaient des ventes intérieures (0,09 % du total) et 554 (0,87 %) une importation de véhicules à destination de notre pays. Ces chiffres sont très encourageants. En particulier, nous constatons que la fraude à l'importation diminue d'année en année, avec un taux de fraude à l'importation qui était encore de 2,4 % en 2020.



En moyenne, les relevés kilométriques frauduleux des véhicules belges sont inférieurs de près de 75 000 km au kilométrage réel. Pour les véhicules étrangers, l'ampleur de la fraude était encore légèrement plus élevée, se montant à près de 80 000 km. Bien que la fraude ait fortement diminué, même pour les véhicules importés, les acheteurs doivent toujours accorder une attention toute particulière au Car-Pass. Nous constatons que les utilitaires sont relativement populaires auprès des fraudeurs, car ces véhicules affichent en moyenne davantage de kilomètres au compteur. Les tableaux montrent les 5 plus grandes fraudes, parmi les utilitaires et les voitures particulières. C'est un Volkswagen Transporter de 2002 qui arrive en tête de ce triste classement, avec une diminution de près d'un demi-million de kilomètres. Du côté des voitures particulières, c'est également une Volkswagen qui remporte la palme du compteur trafiqué. Un VW Touran (2011) a subi une cure de rajeunissement de plus de 360 000 km.

Les utilitaires

	Marque	Modèle	Année de 1ère immat.	Dernier kilométrage	Avant-dernier kilométrage	Différence	Import
1	Volkswagen	Transporter	2002	118 949	616 414	497 465	non
2	Opel	Vivaro	2010	180 587	613 034	432 447	non
3	Mercedes	Sprinter	2018	286 184	693 365	407 181	non
4	Mercedes	Vito	2014	162 849	533 243	370 394	oui
5	Mercedes	Vito	2015	115 545	449 636	334 091	oui

Voitures particulières

	Marque	Modèle	Année de 1ère immat.	Dernier kilométrage	Avant-dernier kilométrage	Différence	Import
1	Volkswagen	Touran	2011	132 467	493 961	361 494	oui
2	Mercedes	E200D	2017	65 314	384 850	319 536	oui
3	Audi	A4	2010	178 677	494 146	315 469	non
4	Toyota	Land Cruiser	1986	322 617	619 167	296 550	oui
5	Volkswagen	Golf Sportsvan	2015	107 871	403 000	295 129	oui

LA NOUVELLE LÉGISLATION CAR-PASS EST DEVENUE UNE RÉALITÉ



Le 15 décembre 2022, la Chambre des représentants a approuvé à l'unanimité les modifications apportées à la législation Car-Pass. Le texte est le fruit d'une étroite collaboration entre l'a.s.b.l. Car-Pass, le cabinet des secrétaires d'État E. De Bleeker et A. Bertrand (en charge de la protection des consommateurs), le cabinet du Vice-Premier ministre G. Gilkinet (en charge de la mobilité), le SPF Économie et le SPF Mobilité. Voici un aperçu des principaux changements :

- 1. L'autonomie des véhicules électriques, mesurée selon la procédure WLTP, sera reprise dans le Car-Pass.** Elle complète les émissions de CO₂ des moteurs thermiques, que le Car-Pass mentionne déjà. Il s'agit évidemment d'une information cruciale pour les acheteurs de véhicules électriques, mais aussi de plug-in hybrides. Car-Pass recevra ces données de la Banque-Carrefour des véhicules (BCV).
- 2. Lorsqu'ils interviennent sur un véhicule, les professionnels de l'automobile pourront transmettre le relevé kilométrique sur la base de la plaque d'immatriculation en lieu et place du numéro de châssis.** En 2022, ils ont partagé près de 1 million de relevés kilométriques en utilisant le site Internet sécurisé de Car-Pass. Jusqu'ici, cette opération nécessitait la saisie manuelle du numéro de châssis du véhicule, qui se compose de 17 caractères alphanumériques. Le numéro de châssis ne contient pas non plus de chiffres de contrôle (à l'inverse des numéros de compte bancaire, par exemple), de sorte que des erreurs peuvent facilement se produire. La possibilité de communiquer le relevé kilométrique sur la base de la plaque d'immatriculation induira donc un gain de temps non négligeable pour les entreprises du secteur, la plaque d'immatriculation n'étant en général composée que de 7 caractères. Pour permettre cette nouveauté, l'a.s.b.l. Car-Pass disposera d'une connexion en temps réel avec le registre des plaques d'immatriculation de la BCV. Bien entendu, il ne sera pas possible de consulter les données personnelles des détenteurs de plaques d'immatriculation.

- 3. Comme le montre à nouveau ce rapport, l'a.s.b.l. Car-Pass dispose de nombreuses données susceptibles de constituer une source d'information précieuse pour les études liées à la mobilité et pour les analyses économiques du secteur automobile en Belgique. La législation Car-Pass n'autorisait toutefois pas l'utilisation de ces données à ces fins. La modification législative permet désormais, dans des conditions strictes, de rendre les données disponibles pour l'archivage dans l'intérêt public, pour des études et des enquêtes à des fins scientifiques, historiques ou statistiques.** Tout cela, bien sûr, dans le respect de la protection de la vie privée, y compris la législation sur le traitement des données à caractère personnel. Les applications commerciales restent exclues.
- 4. L'entreprise qui effectue des travaux sur un véhicule devra également fournir une description de ces travaux à l'a.s.b.l. Car-Pass.** Lors de la délivrance d'un document Car-Pass ou lors de la mise en vente du véhicule, ces informations pourront être consultées par l'acheteur. Les acheteurs de véhicules d'occasion se demandent presque toujours si le véhicule a été correctement entretenu par le ou les propriétaires précédents. À l'avenir, ils trouveront la réponse à cette question dans le Car-Pass. D'autre part, le vendeur veut prouver qu'il a toujours bien entretenu le véhicule et, dans certains cas, qu'il a fait effectuer des réparations coûteuses (par exemple, remplacement de la courroie, révision du moteur, restauration d'un ancêtre, etc.). Pour ce faire, il devrait normalement pouvoir présenter des pièces justificatives telles que les factures ou le carnet d'entretien. Toutefois, il existe un risque de perte ou de falsification de ces documents. La nouvelle législation apporte également une réponse à ce problème.

Les 3 premières modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2023, la dernière le 1er janvier 2024.

ÉTUDE SUR LA DÉTERMINATION DU STATE OF HEALTH D'UNE BATTERIE

La part de marché des voitures électriques (BEV) sur le marché de l'occasion en 2022 n'était que de 1,4% et moins de la moitié de ces véhicules étaient immatriculés au nom de particuliers¹. Pourtant, les études menées par Car-Pass montrent que 40% des consommateurs envisagent l'achat d'une voiture électrique. Les principaux obstacles sont le prix d'achat, le prix (élevé) de l'électricité et l'incertitude quant à l'état de la batterie. À l'instar des ordinateurs et des téléphones portables, les véhicules électriques utilisent des batteries Li-ion, dont la capacité diminue avec le temps et le nombre de cycles de charge. Dès lors, les acheteurs privés se poseront inévitablement des questions sur l'état de la batterie d'un véhicule d'occasion. Dans quelle mesure la capacité d'origine a-t-elle diminué? La plupart des constructeurs offrent une garantie de 8 ans sur la batterie. Toutefois, en 2022, l'âge moyen d'un véhicule d'occasion était de 9,5 ans. À l'avenir, de nombreux véhicules électriques d'occasion

seront vendus alors que la période de garantie de la batterie aura (presque) expiré. Le remplacement de la batterie reste pour l'instant très coûteux et n'est pas toujours techniquement possible. Pour parvenir à convaincre les acheteurs particuliers, les vendeurs devront donc être en mesure de leur fournir des informations précises sur l'état de la batterie, que l'on appelle State of Health (SOH). La nouvelle législation prévoit déjà que l'autonomie théorique des véhicules électriques sera inscrite sur le Car-Pass à partir du 1er juillet 2023. À terme, il est bien sûr souhaitable que, sur la base de la connaissance du SOH, l'acheteur soit également informé de l'autonomie effective.

Il existe déjà plusieurs systèmes sur le marché supposés permettre de déterminer le SOH de la batterie. Toutefois, pour être utiles sur le marché de l'occasion, ils doivent être abordables, simples d'utilisation et bien entendu fiables. Car-Pass a demandé à la haute école Thomas More d'étudier la précision et la faisabilité pratique de différents systèmes. 4 méthodes de détermination du SOH ont été testées sur 5 véhicules différents, dont certains avec une batterie en mauvais état. Dans chaque cas, un test scientifique sur le banc d'essai a été utilisé comme mesure de référence. L'étude a montré que, pour l'instant, aucun système commercial ne donnait de résultats vraiment satisfaisants. Soit la méthode était trop chronophage, car elle nécessitait de rouler jusqu'à ce que la batterie du véhicule soit totalement vide, soit les méthodes étaient plus rapides, mais produisaient des mesures moins fiables. Il est à noter que le système de gestion de la batterie (BMS) du véhicule n'affichait pas toujours la bonne valeur. Les résultats de l'étude ont été rendus publics lors d'un webinaire organisé en octobre 2022.

Cette technologie étant toujours en pleine évolution, l'étude se poursuivra en 2023.

¹ Chiffres de la Febiac et du SPF Mobilité et Transports.



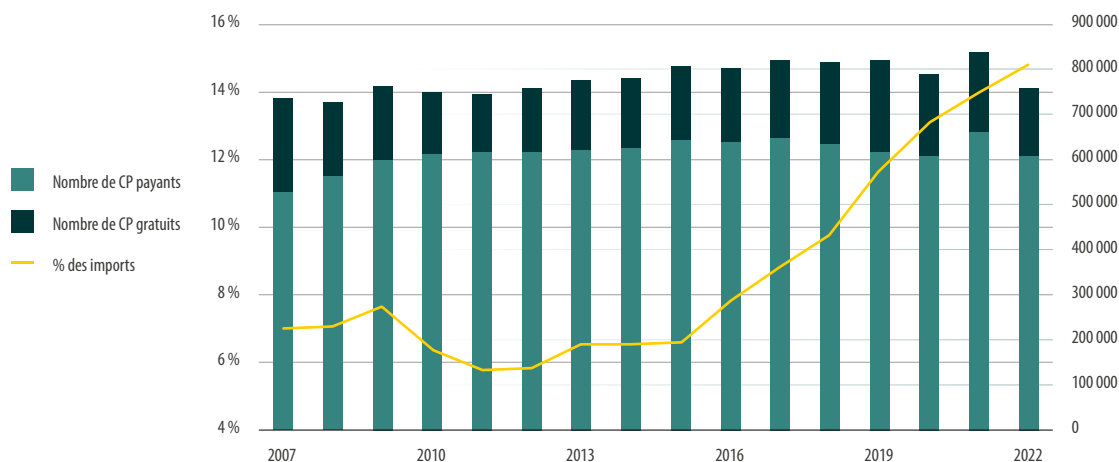
Photo : un véhicule électrique sur le banc d'essai de la haute école Thomas More (photo L. Claessens)

FAITS ET CHIFFRES²

Après une année record en 2021, les ventes de véhicules d'occasion ont connu un recul de quelque 10%. Plusieurs raisons expliquent cette baisse. Les retards de livraison de véhicules neufs, qui ont commencé après la crise du coronavirus, se sont poursuivis en 2022. Le faible nombre d'immatriculations de véhicules neufs signifie évidemment que moins de voitures sont mises sur le marché de l'occasion, ce qui freine l'offre sur ce marché. Cette offre réduite ainsi que la hausse des prix des voitures neuves ont fait grimper en flèche les prix des véhicules d'occasion. Les chiffres des sites populaires de vente de voitures d'occasion Autoscout24.be et 2ememain.be indiquent que les prix des occasions ont augmenté de 40 % en 2 ans. Par ailleurs, le pouvoir d'achat des consommateurs a subi une pression énorme en 2022, avec la flambée des prix de l'énergie,

l'inflation élevée et les taux d'intérêt en hausse. La transition énergétique représente un dernier facteur important, qui annonce une véritable révolution dans le secteur de la mobilité également. Cependant, l'achat d'un véhicule électrique par un particulier n'est actuellement pas évident. Le prix élevé de ces véhicules est hors de portée du budget de l'acheteur moyen, le nombre de véhicules électriques d'occasion disponibles reste relativement faible et de nombreux consommateurs se posent encore beaucoup de questions sur l'autonomie, la disponibilité des infrastructures de recharge et le prix de l'électricité, notamment. Par conséquent, nombre d'entre eux préfèrent ne rien décider pour le moment et continuer à rouler encore quelque temps avec leur voiture actuelle.

Nombre de Car-Pass délivrés / Part des imports



760 262 documents Car-Pass délivrés en 2022.



La part des importations a augmenté pour atteindre 14,8 %.



Une occasion avait en moyenne 9,5 ans et avait parcouru 106 764 km.



Car-Pass a reçu l'historique kilométrique de l'étranger de 57 % de tous les véhicules importés.

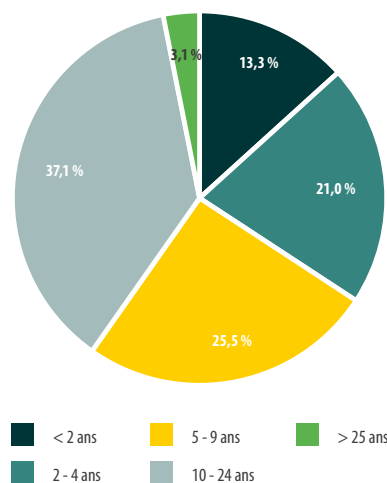
² Les chiffres concernent les voitures (cat. M1) et les véhicules utilitaires légers (cat. N1).

De manière tout à fait logique, le nombre de documents Car-Pass délivrés a également diminué de 9,5 % par rapport à 2021. Au total, 760 262 documents Car-Pass ont été délivrés. C'est le chiffre le plus bas de ces 10 dernières années. Un point positif tout de même : la part de documents Car-Pass payants (qui contiennent donc au moins 4 relevés kilométriques) est à nouveau en hausse depuis 3 ans. Elle a atteint 80,5 % en 2022. La principale explication est l'augmentation du nombre de Car-Pass payants pour les véhicules importés, puisque Car-Pass reçoit les relevés kilométriques des constructeurs/importateurs pour ces véhicules.

L'année dernière, la part des importations a continué à augmenter pour atteindre 14,8 %. En 2019, Car-Pass ne disposait de l'historique kilométrique à l'étranger que pour 10 % des véhicules d'occasion importés. Ce chiffre correspond aux importations en provenance des Pays-Bas. Depuis l'introduction de l'obligation légale en 2020, les constructeurs et leurs importateurs sont également tenus de partager avec Car-Pass l'historique kilométrique des véhicules étrangers dont ils ont connaissance. C'est ce qui a permis à Car-Pass de disposer d'un ou de plusieurs relevés kilométriques de l'étranger dans 57 % des cas. En moyenne, 4 relevés kilométriques étrangers sont mentionnés sur le document Car-Pass. Cette transparence accrue constitue un frein important à la fraude impliquant des véhicules importés.

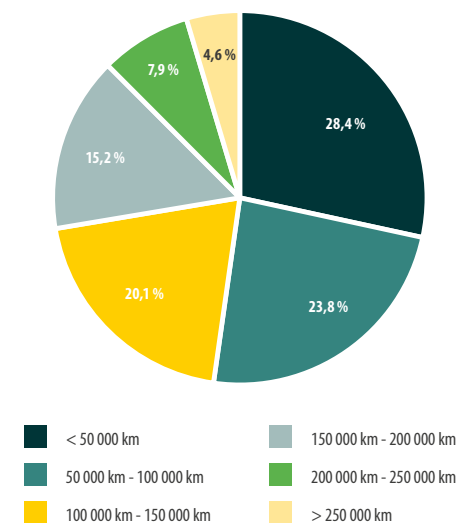
En moyenne, la voiture ou l'utilitaire belge d'occasion a près de 9,5 ans, soit 5 mois de plus qu'en 2021. En 2008, cet âge moyen était encore inférieur à 8 ans. On constate donc un vieillissement lent mais incontestable de la voiture d'occasion moyenne (et du parc automobile belge). Compte tenu de la forte hausse des prix des voitures neuves et des voitures d'occasion récentes, cette évolution n'a rien de surprenant et il semble probable qu'elle se poursuive dans les années à venir. Nous constatons que 40,2 % de toutes les occasions ont désormais 10 ans ou plus, tandis que 13,3 % ont moins de 2 ans. En 2019, ce pourcentage était encore de 15,9 %. À l'étranger aussi, les jeunes voitures d'occasion se font plus rares. Un tiers des importations avaient moins de 2 ans, tandis que le pourcentage était encore de 40 % en 2021. Il subsiste toutefois une nette différence de profil d'âge entre les occasions belges et les occasions importées.

Le nombre de Car-Pass en fonction de l'âge



Il apparaît qu'une voiture d'occasion affiche en moyenne 106 764 km au compteur au moment de sa vente, soit environ 2 000 km de plus qu'en 2021. Au total, 28,4 % des occasions affichent moins de 50 000 km. De l'autre côté du spectre, 12,5 % de ces véhicules ont parcouru plus de 200 000 km.

Le nombre de Car-Pass en fonction du kilométrage

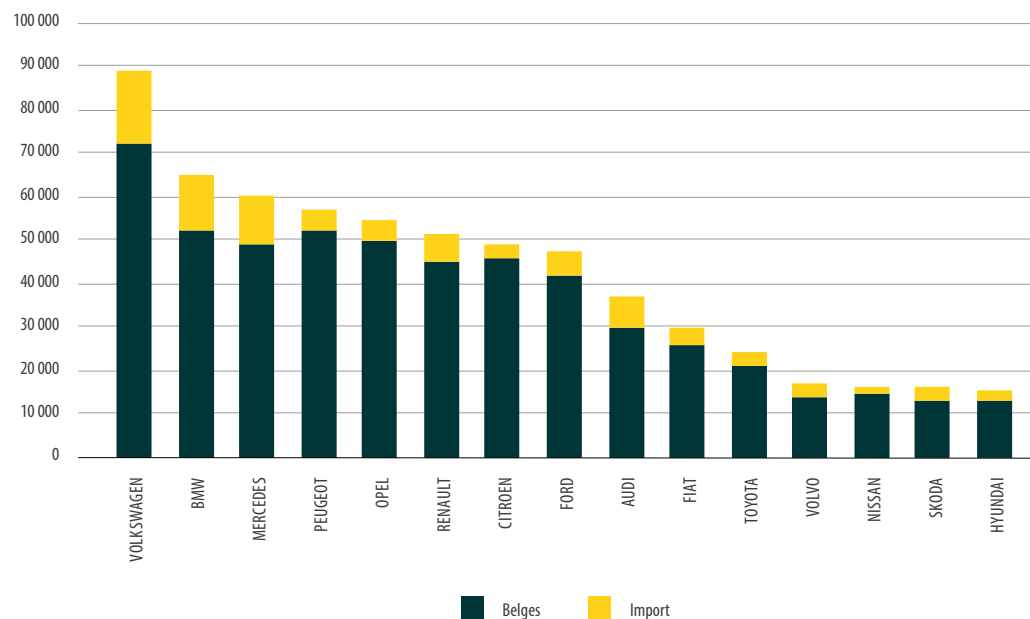




Car-Pass a reçu
17,91 millions de relevés
kilométriques en 2022
(+8,2 %).



Le nombre de Car-Pass en fonction de la marque



Près de 90 000 documents Car-Pass ont été demandés pour une Volkswagen, qui reste sans conteste la marque la plus prisée sur le marché de l'occasion. Les marques haut de gamme allemandes BMW et Mercedes complètent le top 3.

La part des importations pour ces 3 marques est d'un peu moins de 20 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne (14,8 %). Le champion de l'importation est la marque Porsche : 27,5 % de toutes les occasions de cette marque viennent de l'étranger.

	2022		2021	2022 vs 2021
Contrôle technique	6 035 534	33,69%	5 810 796	+3,9 %
Professionnels via site web	978 715	5,46%	1 000 004	-2,1 %
Professionnels via DMS	8 123 659	45,35%	8 024 919	+1,2 %
RDW (Pays-Bas)	256 195	1,43%	171 626	+49,3 %
Consultations d'historique	400 454	2,24%	374 926	+6,8 %
Constructeurs (importation)	414 354	2,31%	378 422	+9,5 %
Constructeurs (véhicules connectés)	1 704 739	9,52%	794 411	+114,6 %
Total	17 913 650		16 555 104	+8,2%

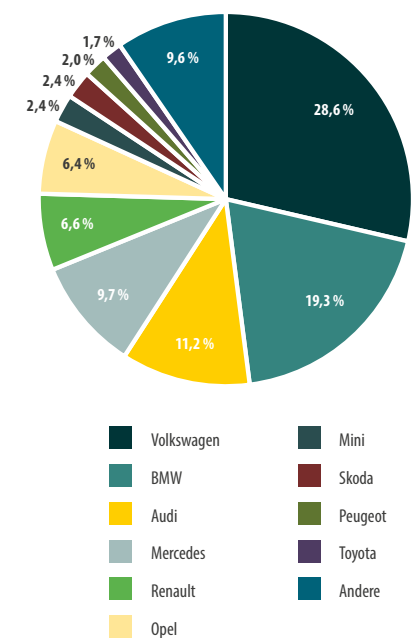
Car-Pass a reçu 17,91 millions de relevés kilométriques en 2022, ce qui représente une augmentation de 8,2 % par rapport à 2021. Nous constatons une augmentation de presque tous les flux de données. Avec 6 millions de données, le contrôle technique représente un tiers des relevés kilométriques communiqués. En chiffres absolus, cela équivaut à une hausse de près de 4 %, qui s'explique par la croissance et le vieillissement de notre parc automobile.

Plus de 8,1 millions de relevés kilométriques ont été envoyés à Car-Pass par les entreprises du secteur automobile grâce à leur propre logiciel (Dealer Management System ou DMS), et près de 1 million ont été saisis manuellement sur le site Internet de Car-Pass. Les données reçues dans le cadre des activités après-vente pures ont augmenté de 1 % par rapport à l'année dernière, mais restent encore 8,5 % en deçà des chiffres de l'année 2019 pré-coronavirus. Le nombre de véhicules importés depuis les Pays-Bas a augmenté d'un tiers et, parallèlement, le nombre de relevés kilométriques reçus par Car-Pass de son partenaire RDW a grimpé de 50 %.

Autre aspect positif : les relevés kilométriques communiqués à l'occasion d'une consultation de l'historique ont continué à augmenter pour atteindre plus de 400 000 unités. Néanmoins, nous constatons que le lien vers l'historique Car-Pass du véhicule n'apparaît toujours pas dans de nombreuses annonces en ligne de véhicules d'occasion, alors que la loi l'exige. Cela reste une préoccupation majeure pour Car-Pass, et l'Inspection économique effectue elle aussi des contrôles réguliers à ce sujet.

Bien qu'en chiffres absolus, le nombre de véhicules d'occasion importés ait baissé d'environ 5 000 unités, le nombre de relevés kilométriques reçus de constructeurs de véhicules étrangers a connu une hausse de 9,5 %. Les marques allemandes Volkswagen, BMW, Audi et Mercedes sont à l'origine de deux tiers de toutes les données.

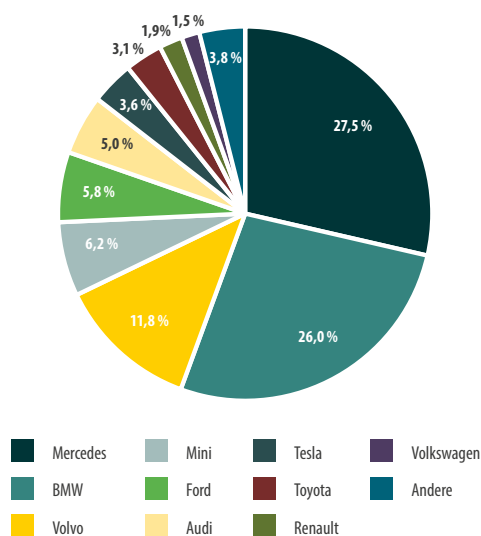
Relevés de compteur reçus à l'importation : part des marques



L'évolution la plus spectaculaire concerne le nombre de relevés kilométriques reçus de voitures connectées. Depuis le 1er janvier 2020, les constructeurs sont en effet tenus de communiquer à Car-Pass 4 fois par an le relevé kilométrique de leurs véhicules connectés immatriculés en Belgique. Il n'existe aucune obligation légale similaire dans les autres pays européens. L'importance de ces données ne peut être sous-estimée. En 2022, ces données représentaient déjà près de 10 % du flux entrant total de relevés kilométriques, alors que les constructeurs étaient encore loin de tous respecter les exigences légales. Il est largement admis que les véhicules électriques nécessiteront des visites moins fréquentes au garage pour l'entretien. On s'attend donc à ce que le flux de données provenant des activités après-vente diminue à l'avenir. C'est pourquoi les données des véhicules connectés sont indispensables pour établir un historique kilométrique suffisamment détaillé et donc fiable.

Ce graphique montre la part des différentes marques dans le transfert de données des véhicules connectés. Ces données concernent un total de 747 112 numéros de châssis différents.

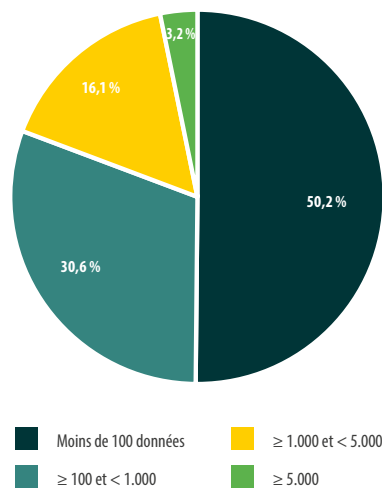
Données des véhicules connectés: part des marques



L'année dernière, 13 579 entreprises et établissements différents ont partagé au moins 1 relevé kilométrique. Nous avons ainsi battu le record de 2021 avec 153 unités supplémentaires. 36,5 % de toutes les entreprises ont utilisé leur DMS pour communiquer les données à Car-Pass, tandis que 63,5 % ont envoyé leurs données sur le site Internet de Car-Pass. Si l'on regarde le volume de données, Car-Pass reçoit 90 % des données en provenance des activités après-vente via le DMS. Seuls 10 % de ces relevés kilométriques ont été introduits via le site Internet. En ce qui concerne les consultations de l'historique, les proportions sont différentes : 63 % ont eu lieu sur le site Internet et 37 % seulement via des applications logicielles.

Il apparaît qu'un grand nombre d'entreprises du secteur soient relativement petites. En effet, la moitié d'entre elles ont communiqué moins de 100 relevés kilométriques au cours de l'année 2022. Elles sont seulement 19 % à dépasser la barre des 1 000 relevés annuels.

Répartition des entreprises selon le nombre de relevés kilométriques



La quantité de données provenant des voitures connectées a augmenté de façon spectaculaire et représente déjà 9,5 % du total.

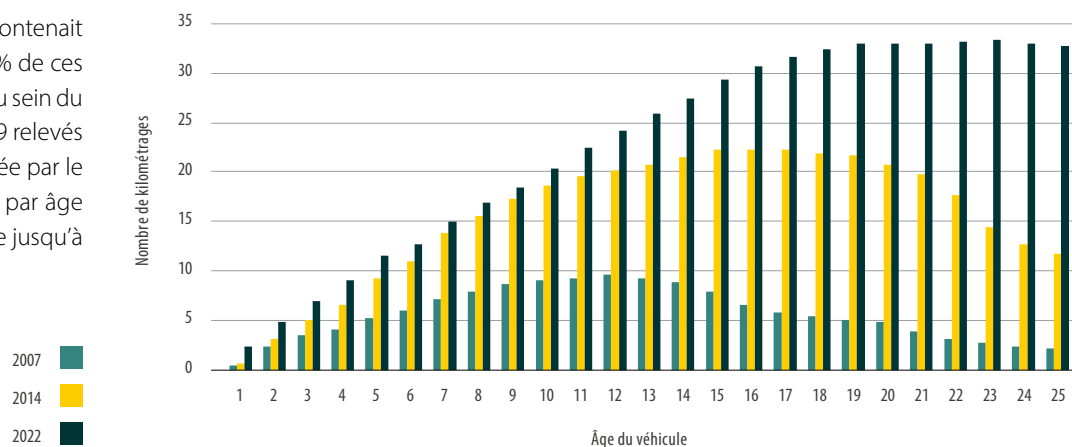


En 2022, 13 579 entreprises ont transmis des relevés kilométriques. C'est un record absolu.



La base de données de Car-Pass grandit au fil des ans. Fin 2022, la base de données contenait 25,5 millions de véhicules et plus de 281 millions de relevés kilométriques. Près de 40 % de ces données concernent des véhicules qui n'appartiennent plus au parc automobile belge. Au sein du parc automobile actif³, un véhicule a en moyenne 9,0 ans et son historique contient 18,9 relevés kilométriques, soit 2 relevés par an. La croissance de la base de données est bien illustrée par le graphique correspondant qui indique le nombre de relevés kilométriques enregistrés par âge du véhicule en 2007, 2014 et 2022. Ce graphique montre une croissance presque linéaire jusqu'à l'âge de 16 ans, où la barre des 30 relevés kilométriques par véhicule est dépassée.

La croissance de la base de données



Au 31/12/2022, la base de données de Car-Pass contenait un total de 281,3 millions de relevés kilométriques, dont 176,0 millions concernaient le parc automobile actif.



L'historique d'un véhicule actif comporte en moyenne 18,9 relevés kilométriques.



En 2022, Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique de 6 532 394 voitures particulières et utilitaires légers différents.

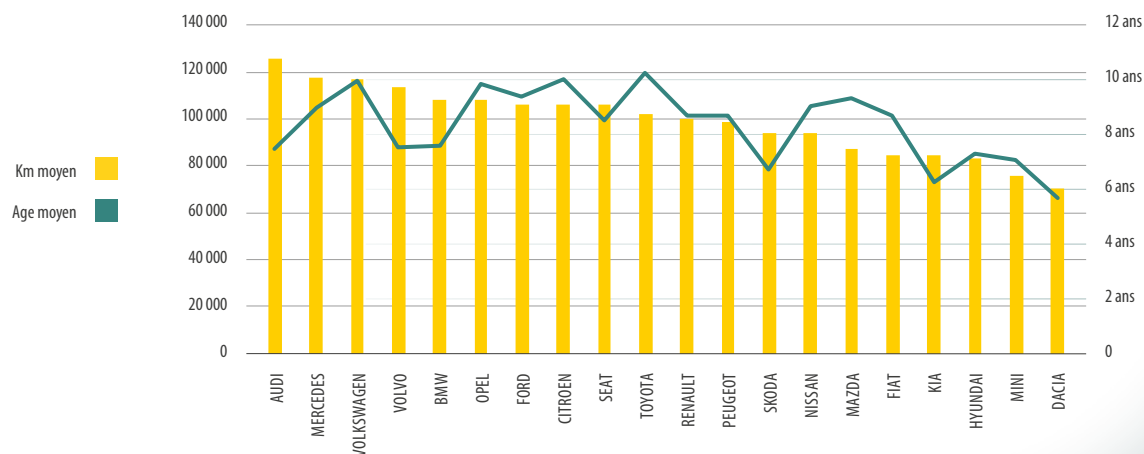


Volkswagen est la marque possédant la plus grande flotte et pour laquelle Car-Pass a enregistré le plus de relevés kilométriques dans sa base de données, à savoir 19,6 millions. Peugeot, Renault, Mercedes, Opel et Citroën se trouvent également au-dessus de la barre des 12 millions de relevés kilométriques.

Le top 10, ce kilométrage varie entre 110 000 et 145 000 km. Audi est en tête du classement, avec une moyenne de 142 860 km au compteur et un véhicule âgé de 7,5 ans, devant Mercedes et Volkswagen. Un peu plus loin dans le classement, nous voyons que les Saab ont parcouru en moyenne près de 200 000 km. Les voitures de cette marque (qui n'est plus produite) ont en moyenne 17 ans.

Ce graphique montre la moyenne du dernier kilométrage reçu et l'âge moyen du véhicule à la réception de ces données. Pour

Kilométrage et âge moyen par marque



³ Le parc automobile actif se compose de tous les véhicules immatriculés au 31/12/2022 et/ou des véhicules pour lesquels Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique pendant la période s'étendant du 30/06/2021 au 31/12/2022.

NOUS UTILISONS LA VOITURE TOUJOURS (UN PEU) MOINS QU'AVANT LA CRISE DU COVID



La voiture particulière moyenne a parcouru 16 589 km en 2022.



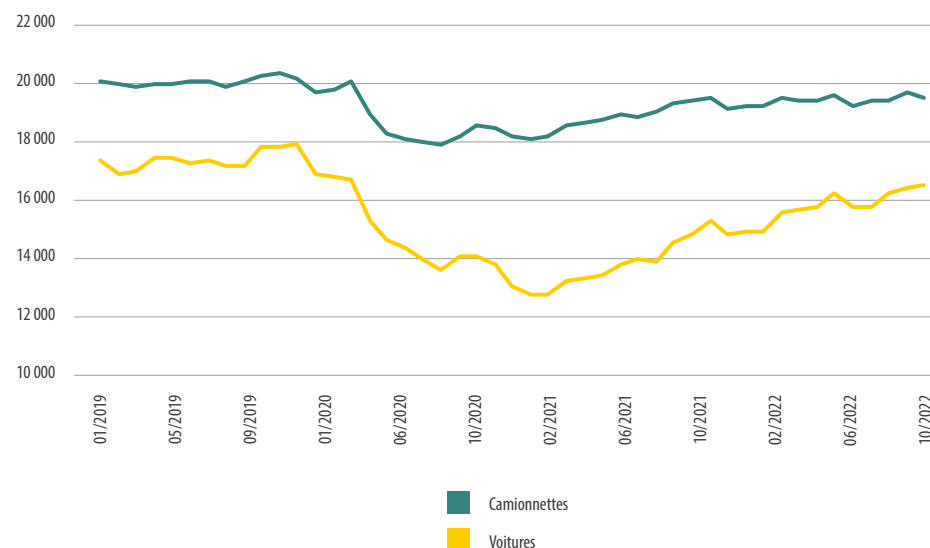
Ce chiffre représente une augmentation de 8 % par rapport à 2021, mais toujours une diminution de 7,5 % par rapport à 2019, avant la crise du coronavirus.

Car-Pass gère le registre central des relevés kilométriques du parc automobile belge et dispose dès lors d'une bonne vue d'ensemble sur la mobilité automobile. L'organisation calcule le nombre de kilomètres parcourus sur l'année pour tous les véhicules pour lesquels elle a enregistré un relevé kilométrique au cours d'un mois donné. Pour ce faire, Car-Pass se base sur les relevés kilométriques précédents. Les relevés kilométriques de décembre nous permettent de calculer que la voiture particulière moyenne a parcouru 16 589 km en 2022. Ces chiffres confirment que l'utilisation de la voiture a continué

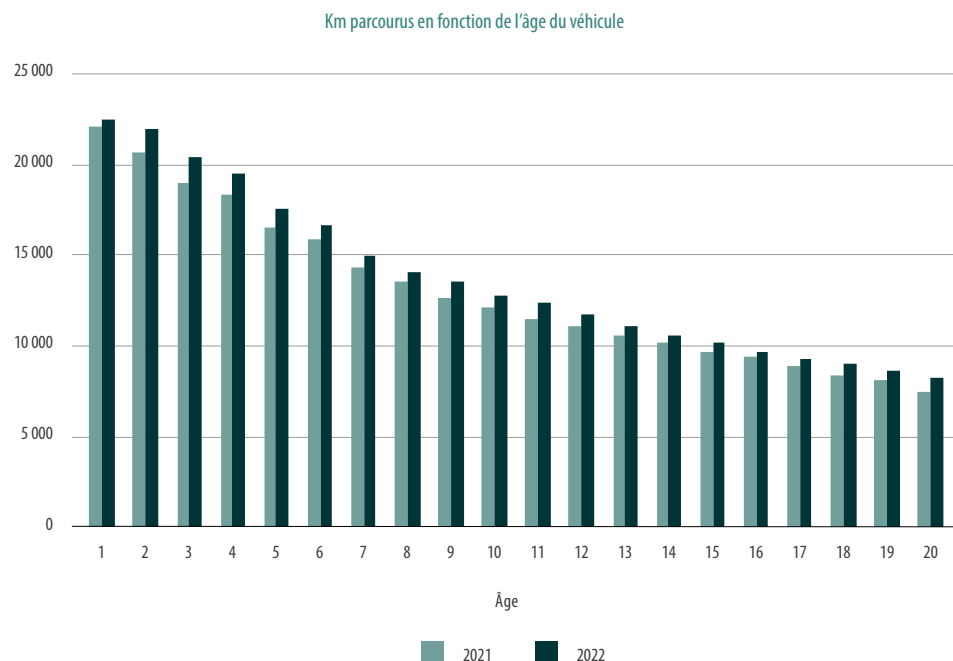
à grimper par rapport à 2021 (+8 %), mais que nous restons toujours en deçà du niveau antérieur à la crise du coronavirus (-7,5 %). Les explications possibles sont l'ancrage des pratiques de télétravail et l'utilisation croissante du vélo (vélo électrique et speed pedelec) pour les trajets domicile-lieu de travail.

Dans le cas des utilitaires légers, les différences sont moins importantes. Ils ont parcouru en moyenne 19 542 km l'an dernier, un chiffre qui diffère à peine de celui de 2021 et se situe seulement 3 % en deçà de celui de 2019.

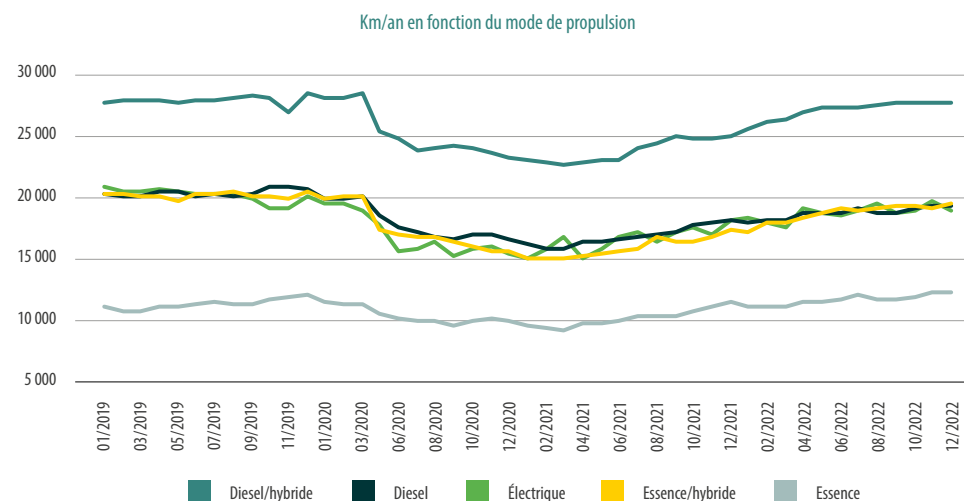
L'évolution du nombre de kilomètres parcourus par an



Plus le véhicule est jeune, plus il est utilisé. Dans leurs premières années, les voitures parcourent 22 453 km. Après 10 ans, elles n'en parcourent plus que 12 726 et après 20 ans, à peine 8 153. Le graphique montre la différence par rapport à 2021 pour chaque tranche d'âge. Il en ressort que nous avons tous roulé davantage, indépendamment de l'âge de notre véhicule.



Si nous nous basons sur la source d'énergie, les conducteurs de voitures hybrides diesel sont ceux qui roulent le plus. Cette information n'est pas surprenante puisqu'il s'agit de véhicules assez récents que l'on retrouve principalement dans les flottes d'entreprises. Ces véhicules ont parcouru en moyenne 27 832 km en 2022. Les véhicules électriques ont également été utilisés de manière intensive. Ils ont parcouru 19 033 km l'an dernier. Ce chiffre est comparable à celui des diesels ordinaires et des hybrides essence. L'année dernière, la voiture essence moyenne n'affichait « que » 12 386 km de plus au compteur. Les véhicules essence sont principalement immatriculés au nom de particuliers et sont en moyenne légèrement plus âgés, ce qui explique le chiffre inférieur.



Enfin, voici un aperçu des marques dont les véhicules ont parcouru le plus de kilomètres au cours de l'année écoulée :

Marque	Kilomètres
Tesla	22 653 km
DS	21 595 km
Volvo	20 485 km
Mercedes	20 301 km
Audi	19 630 km

Il peut sembler surprenant que le classement soit mené par les marques Tesla et DS, mais leur parc automobile a moins de 3 ans en moyenne et est donc nettement plus jeune que celui de Volvo et Mercedes, dont l'âge moyen est de 7,5 et 9,0 ans, respectivement.

CAR-PASS AIDE LES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LEUR PRATIQUE SPORTIVE

En 2022, la direction de Car-Pass est entrée en contact avec Nigel Bailly, un pilote automobile paraplégique. Son handicap ne l'empêche pas de participer à des courses automobiles sur circuit. En effet, il pilote une voiture spécialement équipée, dont toutes les commandes ont été intégrées au volant. Il va sans dire que cette configuration exige une coordination exceptionnelle de la part du pilote. Avec son a.s.b.l. YourGT, Nigel soutient toutes sortes d'initiatives visant à aider les personnes en situation de handicap dans leur pratique sportive, qu'elle soit récréative ou en compétition. Impressionné par son courage et sa volonté, Car-Pass a décidé de co-sponsoriser la Bentley avec laquelle Nigel a pris le départ des 24 Heures de Spa 2022. Malheureusement, le pilote a dû abandonner pendant la nuit en raison d'une défaillance mécanique du bolide.

En outre, l'a.s.b.l. Car-Pass a remis à Nigel un chèque de 5 000 euros pour soutenir ses initiatives. La somme a finalement été remise à l'Association Sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (ASCTR). Cette association encourage la pratique du sport, tant de loisir que de compétition, par les personnes porteuses d'un handicap physique afin de favoriser leur rééducation. L'aide passe à la fois par l'achat de matériel adapté et par un encadrement professionnel (médical).



QUI EST QUI ?

Assemblée Générale

MEMBRES FONDATEURS

FEBIAC asbl

Boulevard de la Woluwe 46, boîte 6, 1200 Bruxelles

TRAXIO asbl

Avenue Jules Bordet 164, 1140 Bruxelles

AIBV sa

Boulevard Sylvain Dupuis 235, 1070 Bruxelles

Auto Contrôle Technique sa

Rue Colonel Bourg 118, 1140 Bruxelles

Autosécurité sa

Zoning Industriel de Petit Rechain, Avenue du Parc, 4800 Verviers

Autoveiligheid sa

Brusselsesteenweg 460, 2800 Mechelen

Bureau voor Technische Controle sa

Santvoortbeeklaan 34-36, 2100 Deurne

CTA sa

Ambachtenlaan 10, 3001 Leuven

Keuringsbureau Motorvoertuigen sa

Zandvoordestraat 442A, 8400 Oostende

La Sécurité Automobile sa

Rue Lieutenant Lotin 21, 1190 Bruxelles

Studiebureel voor Automobieltransport sa

Poortakkerstraat 129, 9051 Sint-Denijs-Westrem

MEMBRES ASSOCIÉS

Royal Touring Club de Belgique asbl

Boulevard du Roi Albert II 4, 1000 Bruxelles

VAB sa

Pastoor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht

OBSERVATEURS

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles

SPF Mobilité et Transports

City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

Organe d'Administration

PRÉSIDENT

Didier Perwez

Président TRAXIO asbl

Aftersales manager France and Benelux HIDRIA

VICE-PRÉSIDENTS

Andreas Cremer

Administrateur délégué Febiac asbl

Katia De Geyter

Administrateur GOCA Vlaanderen asbl

Administrateur délégué SBAT sa

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

ir. Michel Peelman

ADMINISTRATEURS

Jean-François Bernaerts

Directeur Customer & Business Development
D'leteren automotive

Steven Claus

General Manager Vos Car Electronics

Olivier Goies

Président du Comité de Direction Autosécurité sa

ADMINISTRATEURS DES MEMBRES ASSOCIÉS

Geert Popelier

Manager Legal and Public Affairs VAB sa

Patrick Van den Broeck

COO Royal Touring Club de Belgique asbl

OBSERVATEURS

Santino Rabau

Conseiller SPF Mobilité et Transports - DIV

Thibault Willaert

Expert Attaché SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Car-Pass asbl est une initiative de FEBIAC, TRAXIO et des entreprises agréées pour le contrôle automobile en collaboration avec le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et le SPF Mobilité et Transports avec le soutien de Touring et de VAB.



+32 (0)2 773 50 56 - info@car-pass.be - car-pass.be